

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS MAXIMUM

Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et les terrains.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 50 000 €	Minimum forfaitaire de 6000 €
De 50 001 à 90 000 €	Minimum forfaitaire de 7000 €
De 90 001 à 130 000 €	Minimum forfaitaire de 8000 €
De 130 001 à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 à 400 000 €	6 % TTC
Au-delà de 400 001 €	5 % TTC

## AVIS DE VALEUR\*

De 0 à 120m <sup>2</sup>	150€ ttc
Plus de 120m <sup>2</sup>	300€ ttc

\* pour tout mandat signé, votre avis de valeur vous sera offert

## HONORAIRES DE LOCATIONS MAXIMUM

### BIENS EN GESTION et HORS GESTION

Frais de visite, Constitution dossier, Rédaction du bail

Charge locataires

de 15 m<sup>2</sup> à 34 m<sup>2</sup> : 8 € /m<sup>2</sup>

de 35 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup> : 5 € /m<sup>2</sup>

de 65 m<sup>2</sup> à 89 m<sup>2</sup> : 4 € /m<sup>2</sup>

de 90 m<sup>2</sup> à plus : 3 € /m<sup>2</sup>

Etat des lieux

Charge locataire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

Charge propriétaires

- de 15 m<sup>2</sup> à 34 m<sup>2</sup> : 8 € /m<sup>2</sup>

- de 35 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup> : 5 € /m<sup>2</sup>

- de 65 m<sup>2</sup> à 89 m<sup>2</sup> : 4 € /m<sup>2</sup>

- de 90 m<sup>2</sup> à plus : 3 € /m<sup>2</sup>

Charge propriétaire : 3 € /m<sup>2</sup> \*

\* Notre agence ne réalise les états des lieux que pour les immeubles loués par nos services.

## GESTION

- 12 % TTC pour tout loyer inférieur à 200 € et entre 6,5 % et 10 % TTC selon le type de bien sur les sommes encaissées.
- Assurances Loyers Impayés, Détérioration immobilière, Assistance Juridique 2.5 % TTC.

Tarif en vigueur au 01 janvier 2024

Société juridiquement et financièrement indépendante